

n° 561 : EMPRUNT DE 340.000 F POUR GROUPE SCOLAIRE

9.73 Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est à NANCY qui indique que le taux d'intérêt primitivement prévu à 8,40% était maintenant fixé à 8,60%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de maintenir la demande de prêt de 340.000 F au taux de 8,60% pendant 15 ans pour la construction du Groupe Scolaire.